

UMP

Texte élaboré par la commission chargée du programme pour les élections législatives de 2007

Stralcio : riforme istituzionali , Costituzione europea

2 Retrouver l'Europe

Suspension de l'attribution des fonds structurels aux pays qui pratiquent le dumping social, fiscal ou environnemental.

Une Europe fondée sur le principe de la préférence communautaire.

Un gouvernement économique européen pour mener une politique économique concrète et d'ensemble.

Chaque jeune Français doit pouvoir effectuer un semestre d'études dans un autre pays de l'Union européenne.

Nous souhaitons que les négociations engagées pour l'adhésion de la Turquie débouchent sur un partenariat stratégique et non pas l'intégration.

A l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie, il ne faut pas accepter de nouvelles adhésions.

Proposer à nos partenaires l'adoption d'un accord institutionnel reprenant les avancées du projet de Constitution qui n'ont pas été contestées pendant la campagne référendaire.

Coopérations renforcées ou traités spécifiques pour permettre aux pays volontaires d'engager des politiques communes particulières.

3 Un Etat qui marche bien

Limitation à deux du nombre de mandats successifs du président de la République. Le président devra pouvoir venir expliquer lui-même sa politique devant le Parlement. Les outils nécessaires à la réforme de l'Etat lui seront rattachés. Il sera entouré de deux conseils stratégiques : l'un relatif aux affaires étrangères, à la défense et à la sécurité intérieure ; l'autre relatif au développement durable et à la lutte contre le changement climatique.

Le Parlement aura de vraies possibilités d'amender les projets de loi du gouvernement et de proposer ses propres textes. Il sera davantage associé à la détermination des politiques européennes, étrangères et de défense.

Introduction d'une dose de proportionnelle au Sénat.

Les fonctionnaires devront démissionner de leur fonction lorsqu'ils choisissent d'exercer des responsabilités politiques.

Le premier ministre conduira l'action de 15 ministres dont les compétences seront fixées dans une loi organique.

Création de deux grands ministères : immigration et intégration ; développement durable, réunissant l'écologie, l'équipement, les transports, l'énergie et la prévention des risques.

Inscription dans la Constitution d'une règle d'or selon laquelle le déficit des finances publiques n'est autorisé que pour financer des dépenses d'investissement.

Objectif de la législature : ramener sur cinq ans la dette publique sous la barre des 60 % de PIB. La progression des finances publiques sera limitée à 1,5 % en volume.

Loi organique faisant obligation à l'Etat de laisser au maximum les partenaires sociaux, dont la représentativité sera renforcée, régler les problèmes relevant de leur compétence.

10 % du corps électoral pourront demander au Parlement de se prononcer sur un problème et soumettre à référendum la suppression d'un texte existant. Les citoyens pourront également saisir le Conseil constitutionnel par la voie de l'exception.

Organisation de la fonction publique par métier plutôt que par corps.

Obligation, par lieu, d'un service minimum garanti.

Création de droits opposables devant la justice : droit à une solution de garde pour son enfant, droit à l'accès des handicapés dans les secteurs publics.